

Au Nom du Père **Jean Princé**

« L'étincelle créatrice de la métaphore ne jaillit pas de la mise en présence de deux images, c'est-à-dire, de deux signifiants également actualisés. Elle jaillit entre deux signifiants dont l'un s'est substitué à l'autre, en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa : connexion (métonymique) au reste de la chaîne. »

J. Lacan, Écrits, p. 507.

Significations et signifiances

Le texte cité ici en référence parle bien de deux signifiants également actualisés dont il est clair que ce sont tous les deux, en l'occurrence, des mots de la langue pris comme outils de signification dans le processus métaphorique. Cependant, pour que jaillisse, en effet, l'étincelle métaphorique, les mots ne suffisent pas, et même ils y manquent ! Il faut en appeler à un signifiant d'une autre nature, apte à choisir et ordonner ces outils de signification pour en présenter signifiance. Ce nouveau signifiant, – et non pas « signifiant nouveau », encore que... – est en effet présent de sa connexion métonymique, mais nullement substitué ni occulté, même s'il n'est pas nommé dans le texte, pour peu qu'il veuille bien se présenter comme sujet signifiant, vivant, de la parole, éventuellement auteur du texte écrit. Il n'y a substitution ou occultation que s'il se cache, ce sujet signifiant, ou si quelqu'un d'autre, (un autre sujet signifiant) prend sa place sans vouloir ni pouvoir le représenter. Ou si peu !

Ces remarques préliminaires faites, compte tenu des définitions linguistiques et même grammaticales des termes employés, auxquelles il serait irréel de déroger, pour imparfaites qu'elles soient – comme est imparfaite toute définition – il est tout à fait possible de comprendre qu'un « signifiant, (métaphorique, linguistique, saussurien) c'est ce qui représente un sujet (personne vivante ou ayant vécu, signifiant à titre métonymique) pour un autre (sujet, personne vivante) signifiant » (à titre métonymique). Dans ces conditions, il paraît « très difficile », devant la réalité vivante remarquée par Lacan, (Le séminaire Livre XX, Encore, p. 32), réalité dont s'origine le sens introduit et développé par le langage, d'imaginer une unicité structurelle du Signifiant. Il existe incontestablement « des signifiants » de nature différente ; les uns sont symboliques, ce sont les mots de la langue ; ils sont significatifs, représentatifs et en même temps « signifiés » par cette autre sorte de signifiants que sont les êtres vivants réels quoique potentiellement morts, qui se parlent au moins pour un temps à la première personne du singulier ou même du pluriel, si mal que ce soit parfois...

Pour chaque langue, il est depuis fort longtemps possible de se référer à une structure topologique, celle de sa grammaire, où se trouvent articulés vocabulaire, morphologie, paradigmes, syntaxe, tropes, figures de mots, de rhétorique, de style, et leur histoire ; en somme, notre façon, à chacun de parler, de signifier, fût-ce en rêve avec tout le caviardage que l'on sait et celui qu'on ne sait pas. Mais le processus métonymique n'est clair qu'au niveau linguistique, pris dans le texte déjà signifié par l'auteur (les voiles symbolisent assurément les

bateaux). Et certes, cette « phénoménologie » linguistique est bien représentative de la signifiante vivante et réelle qui la soutient, mais de façon tout à fait insatisfaisante, car en effet, pour le coup, ici « les mots y manquent ».

Le processus métonymique pris en charge, dans l'élocution, par un sujet signifiant qui parle, de même celui qui lie un texte à son auteur, évoquent une fonction dont la langue est loin de pouvoir rendre clairement compte : c'est la fonction de la Paternité. Compte tenu de la topologie, quand même – car il faut bien parler et l'on ne peut d'ailleurs pas s'en empêcher –, c'est cependant une toute autre histoire que celle, culturelle, des « structures de la parenté ». Il s'agit ici de la geste du langage, l'épopée humaine (étymologiquement, de épos : sens primitif chez Homère : la parole, et poiein : faire) entrevue avant même que ne sachent signer de leurs mains les artistes, auteurs des dessins de la grotte Chauvet, et nullement terminée dans l'anonyme confusion « babélique » d'Internet. Cette fonction de la paternité, si constamment évoquée dans notre pratique, (je préfère ce mot, pratique, à celui de clinique, de sens trop « médical ») n'est pas dans ce cadre, ni ailleurs, une structure formelle mais à la fois un avènement et un événement où s'opère la problématique mise en place, c'est-à-dire ici la métonymie, du Nom du Père, en même temps acte de fondation.

Nul besoin, ici, de référence philosophique, religieuse ou socio-politique. Il suffit de regarder, d'écouter, de considérer ce qui surgit de neuf dans le monde lorsque naît un enfant. Après tout, n'est-ce pas ce que nous sommes prétendument censés faire lorsque nous sommes installés dans notre fauteuil ? Supposons, pour concrétiser l'observation, la naissance d'un premier enfant chez un jeune couple, marié, français, blanc, « normal » en somme, sans problème préhistorique au nouveau venu. Tant mieux pour tout le monde, les premières effusions et les premières paroles le confirment. Mais l'histoire officielle (publique, sociale, juridique, culturelle, linguistique) du nouveau-né n'est pas commencée ; elle n'est pas encore mentionnée sur les registres.

C'est le plus souvent le père qui se charge de l'inscrire, cette histoire, sous sa propre signature, à la « déclaration de naissance », la mère se trouvant la plupart du temps déjà autrement occupée. Il s'y trouve d'ailleurs légalement tenu, sous peine de sanctions, de même qu'il se trouve tenu de reconnaître être le père de l'enfant dont sa femme, à qui il a donné son nom, vient d'accoucher.

La loi du Code civil ne s'impose pas là sans pertinence. Elle entérine d'une certaine façon la Loi éthique qui demande au père d'un enfant de prendre l'engagement responsable de l'aider à devenir un homme et lui interdit un rejet de paternité. Ainsi le droit, civil, codifié de l'enfant se trouve fondé sur le devoir inscrit, du père, et en même temps sur la nature éthique de ce rôle fondateur du père : sa fonction de paternité.

Un autre aspect éthique le plus souvent passé sous silence est que cette reconnaissance légale automatique de paternité ne repose sur absolument rien d'autre que la foi publiquement promise et gardée par le père à sa femme, qu'il nomme, devenue mère. Aucune preuve, même biologique, ne saurait en effet assurer que nul autre ne peut être le père de l'enfant. Il n'existe donc aucune possibilité de dénégation sans passer d'abord par un difficile et problématique désaveu juridique. Ici encore le droit protégeant l'enfant d'un abandon est établi sur le devoir du père.

Le Nom du Père, au terme de la déclaration, représente le don qu'il fait à son enfant de son engagement. Cette déclaration ne saurait donc être considérée comme un titre de propriété. Elle est en tout cas le contraire d'une reconnaissance de dette de l'enfant. C'est la marque de la reconnaissance du père, de son engagement. Le Nom du Père, c'est aussi la nécessaire

inscription dans une lignée où les « fils de... fils de... » ne sont tissés que sur la foi des déclarants successifs.

Voilà, en somme, non pas le sens mais diverses significations du « Nom du Père » apposé en signature au terme d'une déclaration de naissance. C'est ainsi que le père, déclarant être l'auteur responsable des jours de l'enfant, lui signifie d'autre part, ainsi que la mère, par délégation heureusement supposée, son prénom. Ainsi le père inscrit-il la signifiante métonymique vivante dont témoigne, que symbolise, dans la langue, sa signature. Par le don qu'il fait de son engagement, il fonde hors de son appartenance une identité singulière dont le détenteur signifié pourra se sentir convoqué tout aussi bien à hisser l'étendard qu'à regretter amèrement le poids. Nulle Histoire ne peut mesurer la valeur des aïeux, nulle Écologie ne peut évaluer la dette aux descendants. Persiste cependant une nécessité éthique, présente dès nos origines mythiques, impossible à situer dans aucune topologie, une sorte de paradoxe incontournable lié au désir qui nous habite. Claude Lévi-Strauss n'a su manquer de la signaler. Il appelle cela « l'obligation du don ».

Notre pratique du fauteuil ne nous révèle-t-elle pas confrontés dès le divan aux conséquences dramatiques des manquements conscients et inconscients à cette « obligation du don » ? Les repères de notre code civil suffisent peut-être pour une histoire sans histoires. Ils sont certes problématiques lorsque la loi qui protège le droit de propriété peut s'exercer au détriment de la Loi éthique qui invite au devoir de donner. Il est facile d'en mesurer les insuffisances en constatant la complexité sans cesse remaniée de notre législation en matière de filiation dite « naturelle ». D'autres codes valent-ils mieux ? C'est douteux, même pour le Décalogue dont Lacan disait qu'il était peut-être le moins mauvais.

On peut toutefois remarquer que ce « décalogue », si véritablement décalogue il y a, est en réalité une quantité variable de commandements présentés de façons différentes en plusieurs endroits, à l'intérieur d'un récit mythique hautement symbolique au point qu'il est, comme écrit, le seul authentiquement fondateur d'un peuple et de son histoire jusqu'à son nom même : les Hébreux (Hivrî, le peuple qui passe, qui traverse, qui transgresse), et dont l'ensemble, constitué par les cinq premiers livres de l'« Ancien Testament », s'appelle la « Torah », c'est à dire : la Loi.

La Loi, traduisant ici le mot Torah, représente donc tout autre chose qu'un code. Ce mot, « Torah », veut dire aussi « enseignement », ou encore « manière », « façon », « ordre naturel ». Il traduit en réalité toute la complexité de l'histoire textuelle de ce récit mythique fondateur, de la diversité de ses sources en même temps que de sa surprenante unité de composition qui en fait une véritable épopée éthique du Langage.

Ces quelques remarques peuvent justifier la portée universelle des références anthropologiques présentes dans ce texte, compris ce qu'y signale Jean Bottreau comme la « Naissance de Dieu » dans cette épopée du langage de l'homme. À condition, cependant, d'en écarter délibérément toute interprétation religieuse ou théologique grosse des risques intégristes et dogmatiques d'exclusion. S'en tenir simplement au fait que les auteurs, divers par leur temps, leur culture, leur manière de croire, leur style propre, sont indiscutablement des hommes qui ont tenté, à travers des surimpressions et variations palimpsestes dont l'histoire nous échappe, l'interprétation, la lecture, l'écriture d'une cosmogonie et d'une anthropogénèse étrangement unifiées sur une éthique dont la référence centrale demeure : l'avènement de l'homme à la parole à travers une obligation du don.

Or un aspect tout à fait remarquable de cet avènement est dans ce récit celui de la transmission des noms. Le plus souvent, c'est la mère qui choisit le nom de son enfant. Elle en

donne une explication qui introduit dans la langue signification du sujet ainsi symboliquement désigné. Il arrive que cette explication toute symbolique recouvre une histoire compliquée où, par exemple, la mère réelle se trouve être une « porteuse » choisie par la « légitime » du père, lequel décide éventuellement en définitive, du nom que doit porter le nouveau-né. Il arrive aussi que la préférence maternelle mette à mal la foi du père lorsqu'il s'agit de transmettre des droits au fils... Dans toutes ces histoires, le Nom, fût-il celui du père, conduit à des significations, des références, des reconnaissances, des garanties, qui n'ont de valeur que symbolique, coupée parfois de la signifiante réelle – non occultée dans le récit, - des auteurs de la vie.

À ce propos me revient le souvenir d'une confusion parfois observée et entretenue, sur les termes de nomination et de reconnaissance. C'était lors d'une docte réunion organisée par des membres éminents de l'Ordre en vue de défendre et promouvoir cette vénérable institution. Nombre de confrères affirmaient très haut la nécessité de défendre « l'honneur de la profession ». Il m'a semblé opportun de remarquer que si l'honneur pouvait être reconnu, prendre sens pour quiconque, ce n'était pas d'être conféré par la profession, mais acquis peut-être par la façon de l'assumer. Auquel cas nomination et reconnaissance représentent plus une charge à supporter qu'une valeur ajoutée. Un nom, que diable ! ça peut être porté, donné, signifié, transféré, prêté, acquis, évoqué, honoré. Ça peut aussi être désavoué, renié, sali, abandonné, oublié...

Pour ce qui concerne le Nom du père, il est bien clair, par définition, qu'il ne peut appartenir qu'au père même, sauf à être aussi donné à sa femme. Ce que le père transfère à ses enfants c'est le seul nom de sa lignée. Ce qu'il leur signifie c'est leur nom propre, c'est-à-dire leur prénom, fût-il l'auteur réel de leurs jours.

C'est uniquement sur cette réalité « originelle » vivante, dont la déclaration symbolique ne constitue nullement une preuve logico-organique mais seulement une affirmation de bonne foi, que se trouve fondée l'identité de tout un chacun. Cet événement identitaire ne marque que le début d'une identification qui accompagnera au fil du temps par des apports, des acquis, éventuellement des retraits symboliquement significatifs, le Nom ainsi porté par le sujet vivant, signifiant réel de la parole, de l'élocution. Ce sujet-là, c'est « Je », celui qui doit advenir non pas ailleurs mais précisément là où ça était. Il y s'agit du même metteur en scène, même s'il s'agit d'une autre mise en scène, pour reprendre ici une topologie rigoureusement freudienne qui garde, me semble-t-il, toute sa pertinence.

Cette identification n'est nullement orientée sur une identité à conserver ou retrouver, elle se trouve au contraire instituée comme une recommandation éthique préalable à tout code, notée par l'auteur du texte mythique comme une remarque discrète de simple bon sens au moment même où se découvre le premier couple : «...C'est pourquoi il serait souhaitable que l'homme quitte son père et sa mère, qu'il s'attache à sa femme et qu'ils deviennent une seule chair. » (Genèse, ch. II, v. 24). Ainsi se trouve ouverte, à partir de la parenté qu'il s'agit de quitter, une identification en voie de développement – fût-elle de psychanalyste –, où les nominations diverses ne font que symboliser des étapes assurément transitoires, où les garanties ne peuvent que manquer, où l'établissement d'un code devient nécessaire quoique insuffisant pour accompagner cette difficile et sans cesse défaillante « obligation du don ».

1er mars 1997

Jean Princé